



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### certificat d'immatriculation

Question écrite n° 131122

#### Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la vente par l'État de fichiers personnels de cartes grises de citoyens Français. Conformément au souhait de la majorité, l'État peut désormais vendre à des sociétés privées les données personnelles des citoyens, puisque le Gouvernement a souhaité pouvoir vendre toutes les informations fournies par les automobilistes lors de leur demande de carte grise en préfecture. Concrètement, l'administration peut vendre à des particuliers, et cela sans prévenir les usagers (les citoyens) concernés, les informations concernant le nom, le nom d'usage, le sexe, le prénom, la date et le lieu de naissance, l'adresse du titulaire du certificat d'immatriculation, les données relatives au véhicule à et l'autorisation de circuler, telles que le numéro d'immatriculation, les caractéristiques techniques du véhicule, la situation du véhicule vis-à-vis du contrôle technique. Le Gouvernement fait donc commerce de la vie privée des citoyens français, ce qui n'est pas sans soulever de nombreuses interrogations. Aussi il souhaite qu'il lui explique en détail la procédure qui conduit un particulier à obtenir ces informations concernant un citoyen. En somme, il lui demande qui fait la demande des informations, à qui, comment (par courrier, téléphone...), sous quelle forme lui sont envoyées les informations, s'il est gardé copie ou trace de la transaction et, si oui, dans quel service administratif.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Féron](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131122

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 27 mars 2012, page 2523

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)